

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 16 mars 2022 - Délibération n° 2022/03/06

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CONTRAT D’AFFERMAGE) POUR L’EXPLOITATION DU CINEMA « CLAUDE MILLER » A BOURGANEUF POUR L’ANNEE 2021.**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire à l’espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 09 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d’être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
4. Mme FLOIRAT donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. VALLAEYS Gaël donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
7. M. AUGUSTINIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléances : Néant.

Secrétaire de séance : Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	44			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
44	-	-	-	-	-

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-27-003 en date du 27 décembre 2018, portant les statuts de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018/12/25 du Conseil en date du 18 décembre 2018, attribuant la Délégation de Service Public (DSP), en la forme simplifiée (article L.1411-12-c du Code Général des Collectivités Territoriales), relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, à M. Ahmed BENNAAMANE (entreprise individuelle), sous forme de contrat d'affermage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une période de 48 mois.

Vu le contenu du contrat d'affermage signé le 20 décembre 2018 avec M. Ahmed BENNAAMANE, notamment l'article 11 relatif au contrôle de la délégation selon lequel le délégataire fourni au délégant, trois mois après la fin de chaque exercice, un rapport de fonctionnement du cinéma.

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le rapport de la délégation de service public est présenté au Conseil communautaire, qui en prend acte.

M. Le Président indique que M. BENNAAMANE a remis à la Communauté de communes un rapport sur la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » de Bourgneuf pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le rapport du délégataire sur cette période, annexé à la présente délibération, a été adressé aux Conseillers communautaires pour examen.

Il comprend des données techniques et financières et relatives à la qualité du service.

Après examen de celui-ci, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport du délégataire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

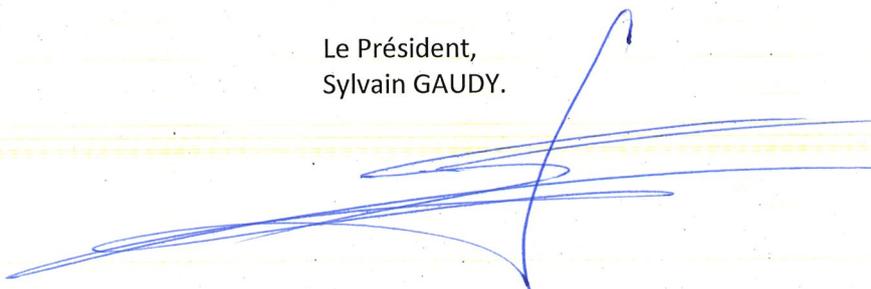
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Prend acte du rapport d'activité 2021 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.



# Délégation de Service Public Cinéma « Claude Miller » à Bourganeuf

**Délégation du 01/01/2019 au 31/12/2022**

Rapport de la période du 01/01/2021 au  
31/12/2021

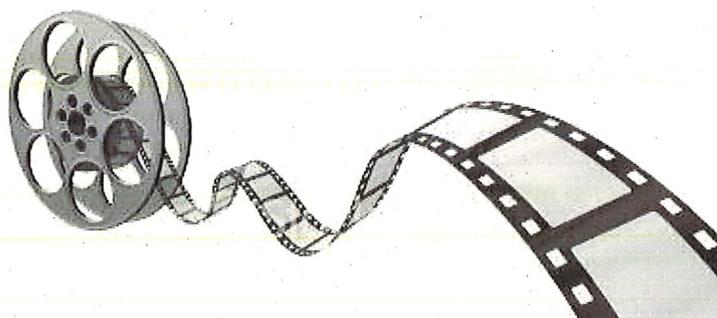
**Délégrant**



Route de La Souterraine  
23 400 Saint Dizier - Masbaraud

**Délégataire**

Ahmed BENNAAMANE  
51 rue du Puy  
23400 BOURGANEUF  
*siret : 320 895 170 00027*



# SOMMAIRE

Introduction

p 3

Objet de la délégation

p 3

Programmation

p 3

Rythme de fonctionnement

p 3

Ressources humaines

p 4

Projections et fréquentation

p 4

Palmarès des 5 films les plus vus

p 5

Animations avec débats en fin de film

p 5

Politique tarifaire

p 6

Bilan financier

p 6

## Introduction

La Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences a réhabilité la salle de cinéma située à Bourganeuf. L'exploitation du cinéma a repris le 1<sup>er</sup> octobre 2015 sous la forme d'une délégation de service public simplifiée, d'une durée totale de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2018. Suivi d'un renouvellement d'une durée totale de 4 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Pour poursuivre la modernisation et le maintien d'un cinéma de proximité, la Communauté de communes a procédé à la numérisation de la projection en remplaçant l'équipement de projection argentique par du matériel neuf numérique et en réalisant les travaux connexes en cabine de projection et sur le réseau informatique ainsi que sur le système de billetterie. La Communauté de communes a fait également réaliser des travaux de rénovation de la salle de cinéma, du hall d'accueil et d'accessibilité, selon les normes cinématographiques en vigueur.

La Communauté de communes prend en charge l'ensemble des frais liés au bâtiment, aux équipements, aux matériels, aux logiciels ; et une partie de l'entretien intérieur, des abonnements téléphoniques et Internet, des impressions pour la communication.

Le présent rapport concerne la période d'exploitation du 01/01/2021 au 31/12/2021.

## I/ Objet de la délégation

Le délégataire est chargé de gérer le cinéma « Claude Miller » à Bourganeuf. Il est tenu d'assurer la meilleure politique de communication liée à la gestion de ce service public, en harmonie avec les actions culturelles initiées au niveau intercommunal.

## II/ Programmation

**>> La programmation a été perturbé en raison de la situation sanitaire, au printemps (réouverture le 19 mai) et à l'automne 2021.**

Sur la période précitée, ce sont 112 films pour 382 séances qui ont été à l'affiche. Par ailleurs, en supplément du programme habituel, ce sont 6 films en « avant-première » qui ont été programmés, dont 1 sortie nationale.

Liste des soirées spéciales programmées à la fin desquelles une collation a été offerte au public (thé à la menthe, boissons et pizzas) :

19 juin 2021	Soirée du film musical 2 films
22 juillet 2021	Soirée du film fantastique 2 films
05 août 2021	Soirée du film fantastique 2 films
31 octobre 2021	Soirée du film fantastique 2 films
20 novembre 2021	Soirée du film fantastique 2 films
19 décembre 2021	Fête annuelle des enfants dessin animé en avant première

## III / Rythme de fonctionnement

**>> Le fonctionnement a été perturbé en raison de la situation sanitaire.**

C'est variable selon : les saisons, le nombre de films et leurs durées, la demande du public et réservations, jusqu'à 16 séances par semaine maximum.

Le Cinéma est ouvert tous les jours de la semaine, soit entre 9 et 16 séances par semaine.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18h - 20h30 /21h	21h 15h (si dessin animé en vacances scolaires)	14h ou 15h ou 18h / 20h30	S'il y a plus de 4 films : 20h30 ou jeudi ciné à 19h  Ou repos	15h V.Scol  18h  20h30/21h	19h  20h30  22h15 (si soirée spéciale 2 films)	15h00  17h

#### IV/ Ressources humaines

Le délégataire est chargé de choisir les films et de commander les publicités correspondantes.

Il réalise les programmes (périodicité bimensuelle), les distribue et les expédie.

Il télécharge les autorisations de lecture des films.

Il reçoit les films, les charge sur le serveur et les monte pour l'exploitation.

Il est chargé de tenir la billetterie et la comptabilité.

Il surveille le bon déroulement des projections et assure la surveillance et le bien être des spectateurs.

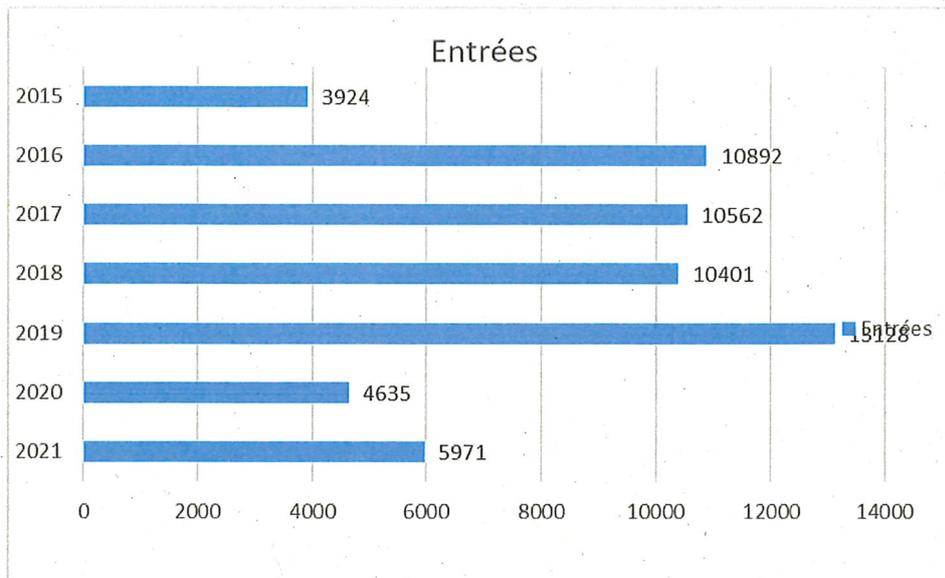
Il vérifie les lieux chaque jour et le bon fonctionnement des serveurs

Le temps de travail sur la semaine est de l'ordre de 52h environ par semaine.

#### VI/ Projections et fréquentation

Type de films	Nbre de films	Nbre de séances	Nbre d'entrées payantes	
Films tout public	72	297	2735	
Jeune public	11	31	1159	
Avant-première	6	7	481	
Films en V.O.	6	13	195	
Public scolaire dont programme « Ecole et cinéma »	7	24	852	
Fantastiques	10	10	110	
<b>Totaux</b>	<b>112</b>	<b>382</b>	<b>5532</b>	<b>Nbre d'entrées gratuites : 439</b>

→ Évolution de la fréquentation des 5 dernières années :



**>> Comme en 2020, une fréquentation très impactée par la situation sanitaire.**

#### **VII/ Palmarès des 5 films les plus vus**

- 1-LES BODIN'S EN THAILANDE
- 2-KAAMLLOTTE
- 3-FAST ET FUR .
- 4-ENCANTO
- 5-LES TUCHE

#### **VIII/ Animations avec débats en fin de film**

- 1) Drame et Documentaire (s'il y en a eu) : Les Glaneurs et les Glaneuses, Mon Roi et La Strada.
- 2) Festival Ciné des villes, Ciné des champs (octobre 2021) :

Avant-première :

*OUESTREHAM , MARCHER SUR L'EAU, LES OLYMPIADES, et CHERE LEA*

Sortie nationale :

*L'HOMME DE LA CAVE*

Films:

*LES INTRANQUILLES, PROFESSION DU PERE, L 627, UNE HISTOIRE D' AMOUR ET DE DESIR, et DOUBLE MESSIEURS;*

Documentaire :

*MARCHER SUR L'EAU*

Les Glaneurs et les Glaneuses, Mon Roi et La Strada.

**Au total, 838 spectateurs dont 207 entrées gratuites.**

**VIII / Politique tarifaire**

<b>Intitulé Tarif</b>	<b>Tarif</b>
Tarif normal adultes	6 €
Tarif normal enfants < 12 ans	4 €
Tarif réduit pour les étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, personnes percevant les minima sociaux, personnes âgées de plus de 60 ans, personnes à mobilité réduite et pour tous publics le lundi à 21 heures et le mercredi à 21 heures	5 €
Tarif de fidélisation	5 €
Tarif dans le cadre de groupes scolaires de plus de 150 élèves	2 €
Tarif adulte pour les soirées thématiques (diffusion de 2 films consécutifs)	9 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – groupe de moins de 100	4 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – groupe de plus de 100	3 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – printemps du cinéma	4 €
Tarif spécial pour les groupes d'étudiants – collège, lycée et école et cinéma	2,5 €
Supplément 3D	1 €

**IX / Bilan financier**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Location films	9 027	Subvention Art et Essai	2 700
Programmation	591	Canal +	53
Gestion des bordereaux	370	Entrées	19 568
Comptabilité	1 080		
Frais de réception (pizza, boissons)	934		
Redevance versée à la ComCom	1 040.4		
Port film	1 523		
Frais de publicité	1 006		
Assurance de la salle	1 085		
Charges sociales	800		
Téléphone - Internet	1 065		
Programmes	150		
Affranchissement	379		
Sacem			
Divers (Sacem, services banque, cotisation adrc, camera contrôle images et lingettes 3d)	450		
Total dépenses	19 500.40€	Total recettes	22 321
		Bénéfice	2 820.60€

Avantages (nature) : tirages gracieux des programmes par la Communauté de communes : 6 000 copies R.V.